

**NOTE SUR LE RENDEMENT INDIRECT N°**

La présente note porte sur le Rendement Indirect de l'Opération Tax Shelter. Elle est envoyée à l'Investisseur lors de chaque paiement du Rendement Indirect à l'Investisseur par le Producteur.

**NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE :  
XXXXXXXX XXXXXX**

N°	Désignations :		
<b>12.1</b>	<b>MENTIONS D'IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR :</b>	<b>12.2</b> <b>MENTIONS D'IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR :</b>	
12.1.1	Nom de l'Investisseur : XXXXXXXX	12.2.1	Nom du Producteur : LA CIE CINEMATOGRAPHIQUE SPRL
12.1.2	Adresse du siège social de l'Investisseur : N° :            Boite :            Localité :            CP :	12.2.2	Adresse du siège social du Producteur :    Avenue des Villas N° :            28 Boite :    0A    Localité :    Bruxelles CP :            1060
12.1.3	N° de TVA Intracom. Investisseur :            BE0	12.2.3	N° de TVA Intracom. Producteur :            BE0460.170.770
12.1.4	N° de compte de l'Investisseur IBAN :            BEO BIC :	12.2.4	N° de compte du Producteur IBAN :            BE04 3630 1213 3831 BIC :            BBRUBEBB
12.1.5	Adresse mail contact Investisseur :	12.2.5	Adresse mail contact Producteur : <a href="mailto:info@lacompagniecinematographique.be">info@lacompagniecinematographique.be</a>
12.1.6	Taux d'imposition de l'Investisseur :            0,00%	<i><b>Le Taux d'imposition repris sera celui mentionné dans la fiche Engagement (voir point 1.1.8 de l'Engagement). Il est repris à titre informatif pour calculer le rendement net. Le Taux réel dépendra de la situation fiscale de l'Investisseur pour la période pour laquelle le Rendement Indirect sera comptabilisé par l'Investisseur.</b></i>	

<b>12.3 MENTIONS RELATIVES AU RENDEMENT INDIRECT :</b>	
12.3.1	Montant du Placement (voir point 3.3.1 de l'Allocation) :            -    €
12.3.2	Fréquence du paiement du Rendement Indirect (voir point 1.2.8 de l'Engagement) :            Semestriellement
12.3.3	Taux de base annuel du Rendement Indirect : - Taux Euribor moyen 12 mois dernier semestre civil qui précède la date de paiement du Placement :            0,000% - Majoration (Article 194ter CIR92) :            0,000% - Réduction Rendement Indirect brut (Tax Shelter Durable) :            OUI / NON            Pourcentage retenu :            % <b>Valeur totale Taux annuels :            0,000% voir point F2B de l'Offre.</b>
12.3.4	Garantie bancaire sur Rendement Indirect            OUI    ou    NON            Frais à charge de l'Investisseur si Garantie Bancaire sur Rendement Indirect (ces frais auront fait l'objet d'une facturation annexe lors de l'Appel de Fonds). <i><b>Point 3.4.2 de l'Allocation, à titre informatif, puisque déjà facturé par le Producteur.</b></i>
12.3.5	Date versement du Placement :

<b>12.4 CALCUL DU RENDEMENT INDIRECT :</b>		
12.4.1	Valeur du Rendement Indirect Brut : - Tranche I (+) : - Tranche II (+) : - Tranche III : - Tranche IV (solde) : Prévision d'Impôt sur Rendement Indirect (-) : Frais à charge de l'Investisseur (Garantie Bancaire) (-) : <b>TOTAL RENDEMENT INDIRECT NET AU JOUR DE LA PRESENTE NOTE :</b>	<i><b>La tranche de paiement visée par la présente Note sur le Rendement Indirect sera en gras et en surligné. En cas d'investissement dans le Tax Shelter Durable, la ou les tranche(s) visée(s) par l'Investissement, seront renseigné(s) par la mention "DURABLE".</b></i> <i><b>Calculé sur base du Taux repris au point 11.1.6 ci-dessus.</b></i> <i><b>Attention, ces frais ne sont pas déductibles dans le chef de l'Investisseur (=DNA).</b></i> - part            - €    XXX (date) <b>Montant investi dans le Tax Shelter Durable par le producteur / intermédiaire :</b> - part            - €    XXX (date)
12.4.2	Rappel des dates de paiement du Rendement Indirect par le Producteur sur le compte de l'Investisseur : - Versement 1 : - Versement 2 : - Versement 3 : - Versement 4	<i><b>Selon la Période du Placement (durée et positionnement dans l'année), il y aura entre 1 et 4 versements pour couvrir le Rendement Indirect. Dans le cas d'un investissement dans le Tax Shelter Durable, la/les tranche(s) visées seront reprises sous la mention DURABLE + date du paiement. Pour les tranches hybrides (une part RI et une part "DURABLE"), une double mention sera reprise.</b></i>

<b>CERTIFIE CONFORME ET EXACT A LA CONVENTION-CADRE REPRISE SOUS LE N° :            XXXXXXXX</b>	
Fait à :            Bruxelles	
Le :            XXXXXX	
Nom et signature Producteur :	<i><b>La signature électronique est autorisée (scan ou signature électronique)</b></i>
<b>Toute réclamation de la part de l'Investisseur concernant le Rendement Indirect doit être notifiée par courrier postale au siège social du Producteur dans les 30 jours calendrier qui suivent la date d'émission de la présente note.</b>	